



PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 janvier 2010

Présidence: M. Eric BIELER

1. Appel: 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: BUCHS Patrick, CORNU Jacques-Edouard, DARBRE GUBBINS Florence, FOREL Madeleine, FROIDEVAUX Yves, GLASSON Philippe, GRAF Albert, GUILLOD Philippe, HEIM Marc, RUPPRECHT Knut, UDASSE Christian, WENGER René, WUICHET Nelly

Absents: MEYER Jean, SAUER Patrick, SUESS Marianne

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

La Municipalité a demandé, suite à un contre-temps, de retirer le point 17 de l'ordre du jour « réponse à l'interpellation de M. Jacky Colomb au sujet de la Vy-Creuse » et de le reporter à la séance de février. Le règlement du Conseil, dans son article 90, al. 3, stipule que la réponse doit être faite lors de la séance suivant l'interpellation. M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'il s'agit d'un contre-temps technique qui fait renoncer à cette réponse. Il n'a en effet reçu que dans le courant de la semaine précédente la confirmation des services du canton de la possibilité de déplacer l'arrêt du bus et rendre la place devant l'Usine à Gaz piétonne, selon la demande de M. Jacky COLOMB. La réponse n'ayant pas pu être soumise à temps à la Municipalité, il se voit dans l'obligation de la repousser à la prochaine séance.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- a) M. le Président a reçu la démission de Mme Carlotta SCHAFROTH, SOC, et la lit. Il signale que le parti socialiste a présenté M. Yvan CORNU pour la remplacer. Ce dernier a été élu par le Bureau, de même que M. Jean-François FUGLISTER du parti UDC. Ces deux élections ont été affichées au pilier public et n'ont fait l'objet d'aucun recours. Ils seront assermentés selon le point 5 de l'ordre du jour.
- b) La secrétaire et sa suppléante seront absentes lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil. M. le Président demande aux Conseillers de bien vouloir transmettre leurs rapports à l'adresse e-mail du secrétariat ainsi qu'au greffe municipal. MM. Bieler et Pühr assureront le secrétariat durant leur absence.
- c) M. le Président donne lecture d'une lettre reçue de la Confédération annonçant des travaux urgents sur le pont de l'Asse de l'autoroute.

5. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de M. Yvan CORNU, parti socialiste et M. Jean-François FUGLISTER, parti UDC. Il leur souhaite la bienvenue.

6. Rapport N° 103 concernant la dation en paiement des impôts sur les successions et donations.

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

- d'accepter le rapport municipal N° 103 valant réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Philippe Glasson déposée le 13 décembre 1999 et intitulée "pour l'extension du patrimoine culturel yonnais"

7. Rapport N° 119 en réponse à la motion de M. Jean Meyer pour l'aménagement de nouveaux jardins familiaux.

Rapporteur : Mme Monique MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB, excusé lors de la commission, signale que la première commission, chargée d'examiner le renvoi de la motion à la Municipalité en janvier 2006, était allée bien au-delà de ce qui lui était demandé en présentant un panel d'idées et d'endroits où les réaliser. Pas moins de 8 sites situés sur des terrains non constructibles appartenant à la commune étaient répertoriés, la plupart à quelques minutes à pied des habitations alentour. Une étude détaillée avait été entreprise par la Commission. Des commissaires se sont déplacés à Lausanne notamment pour voir des réalisations de plantages. Quatre ans plus tard, la Municipalité arrive avec un rapport vide de toute substance et promet des réalisations pour plus tard, pour autant que les privés veuillent bien y mettre du leur. Tout ce qui est proposé dans le rapport municipal, figurait déjà dans celui de la première commission en janvier 2006 à part les saules. Sur les trois projets proposés dans ce rapport un seul est réalisable à moyen terme, les autres ne sont que pures vues de l'esprit et seront vite oubliés. En ce qui concerne l'estimation des besoins en jardins familiaux, la commission de 2006 avait demandé à la Municipalité de faire un sondage dans la presse pour permettre aux intéressés de se manifester tant il est vrai que de nombreuses personnes d'origines modestes ou étrangères n'osent probablement pas le faire spontanément auprès des services de la ville. Un sondage de cette sorte aurait pu en même temps déterminer les besoins par quartier. Il estime qu'il est un peu facile aujourd'hui dans ces conditions de dire que la liste d'attente ne contient qu'une dizaine de noms. Selon M. Colomb, ces plantages sont une nécessité pour notre ville, ils peuvent remplir un rôle social important, ils favorisent la rencontre entre habitants d'un quartier, ils offrent un délasserment bienvenu aux personnes de plus en plus stressées par la vie urbaine, permettent aux enfants de se connecter à la nature et de voir comment poussent les fruits et légumes. Le rapport municipal ne répond aucunement aux arguments de la motion. En conséquence, il demande à la Municipalité de venir rapidement avec un ou des projets concrets, après avoir fait paraître dans la presse locale une forme d'inscription ou de sondage afin de recenser toutes les demandes d'habitants intéressés par un plantage.

M. Pierre GIRARD espère que la surface de plantages prévue au chemin de Bourgogne ne sera pas uniquement réservée aux nouveaux locataires de l'immeuble, mais que d'autres personnes pourront en profiter.

Mme la Municipale Monique BOSS reconnaît que la proposition initiale des huit sites n'est pas facile à réaliser au niveau urbanistique, car ces terrains sont souvent réservés pour de futurs projets. Elle pense que les plantages sont des projets modernes, les jardins de grandes surfaces ne sont plus attractifs et peuvent également être polluants. Pour l'instant, la ville va proposer deux projets, au chemin de Bourgogne et à la route de Divonne, à proximité des immeubles actuellement en construction. Des panneaux d'information seront posés pour attirer les personnes intéressées.

Elle rappelle également qu'un article avait été mis dans la presse afin de sonder le nombre de personnes intéressées, mais peu de réponses avaient été reçues. Concernant les plantages au chemin de Bourgogne, les locataires seront contactés en premier car la surface n'est pas très grande et, au cas où il resterait des emplacements, ils seront proposés à d'autres personnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions

- d'accepter le rapport N° 119 comme réponse à la motion de M. Jean Meyer pour l'aménagement de nouveaux jardins familiaux.

8. Rapport N° 120 en réponse à la motion de M. Claude Uldry pour la mise à disposition d'un emplacement de mini-golf.

Rapporteur : Mme Monique MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB relève que les souhaits de la Commission font apparaître que ni le camping, ni le mini-golf ne semblent possibles pour des questions de surfaces disponibles. En revanche, une Auberge de Jeunesse reste possible et même nécessaire pour notre ville. C'est pourquoi le parti Indépendant déposera une motion allant de ce sens lors de la prochaine séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions

- d'accepter le rapport municipal N° 120 comme réponse à la motion de M. Claude Uldry, du 15 août 2003, pour la mise à disposition d'un emplacement de mini golf.

9. Rapport N° 121 en réponse à la motion de Mme Fabienne Freymond Cantone pour des places de jeux adaptées aux besoins.

Rapporteur : Mme Monique MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 5 avis contraires

- d'accepter le rapport municipal N° 121 comme réponse à la motion de Mme Fabienne Freymond Cantone du 13 novembre 2000 pour des places de jeux adaptées aux besoins.

10. Rapport N° 130 en réponse à la motion de M. Jacques Hanhart concernant la proposition d'accorder un crédit de CHF 250'000.- destiné à la révision du RPE (règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions).

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART remercie la Municipalité d'avoir enfin répondu à la motion. Etant donné que la Municipalité a parlé du dépôt d'un préavis au mois de janvier ou février 2010 et qu'il n'y a rien pour l'instant, il souhaite savoir quand celui-ci sera prêt.

Mme Doris ULDRY estime que, pour pouvoir juger et voter ce rapport, il faudrait avoir connaissance de ce futur préavis. Elle demande au Conseil de renvoyer le vote à la prochaine séance et de pouvoir voter en même temps que le dépôt du préavis municipal.

M. Pierre WAHLEN reconnaît que la Commission s'est étonnée de cette collusion de dates. D'une part, il y a la volonté de la Municipalité de répondre à toutes les anciennes motions et d'autre part, l'approbation de ce rapport ne remettra pas en question la volonté de la Municipalité de déposer un préavis pour la révision tant attendue.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme que le fait de voter ce rapport ne remettra pas en question la volonté municipale de réviser le PGA et le règlement des constructions qui nécessitent des réadaptations. Le préavis devrait être prêt pour février ou mars au plus tard. Cet outil est nécessaire pour la planification et une urbanisation à jour.

M. Maurice GAY revient sur le montant de CHF 250'000.- mentionné dans la motion. Celle-ci datant de 2001, il souhaite savoir s'il s'agit toujours du même montant ou sera-t-il mis à jour dans le prochain préavis?

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme que le montant nécessaire sera inclus dans le futur préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le renvoi de la votation, demandée par Mme Doris ULDRY doit être approuvé par le tiers des Conseillers, soit 28. Ce n'est pas le cas, M. le Président passe au vote.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 3 avis contraires et 4 abstentions

- d'accepter le rapport municipal N°130 concernant la réponse à la motion de M. le Conseiller Communal Jacques Hanhart, du 27 janvier 2001, concernant la proposition d'accorder un crédit de CHF 250'000.- destiné à la révision du RPE (Règlement communal sur le Plan d'Extension et la police des constructions)

11. Rapport N° 131 en réponse à la motion de M. Philippe Glasson concernant la création d'un nouveau pôle économique nyonnais.

Rapporteur : M. Marc PRUDENTE

La discussion est ouverte.

Pour M. Pierre GIRARD, si cette motion est certes caduque, elle interpelle tout de même par rapport aux actions de notre ville au niveau de la promotion économique. Il souhaite savoir qui est responsable de faire la promotion de notre ville et ce qui est fait de concret. D'autre part, au sujet de la zone de la Vuarpillière, la commune a acquis plusieurs parcelles et, en dehors de l'arrivée de Hublot, il n'y a pas de nouvelle entreprise. A sa connaissance, il y a 6 parcelles disponibles et il souhaite savoir comment la Municipalité va les utiliser. Il a également appris qu'une société de la place avait fait la demande de s'installer dans ce périmètre il y a fort longtemps, mais n'a pas encore reçu de réponse de la part de la Municipalité.

M. Christian PERRIN aimerait remercier la Municipalité d'avoir fait diligence pour traiter tous ces dossiers en retard, cela mérite du respect.

M. Guy-François THUILLARD souligne que le développement économique de Nyon est important, par contre il est un problème moins fréquemment évoqué, qui est le logement. Il faudrait que tout développement économique soit conçu dans un développement global de la ville et que l'on prenne bien évidemment en compte un développement des logements. Si l'on dit places de travail, il serait bon que les employés puissent également résider dans la ville, si possible dans des conditions admissibles. Le développement futur doit être pris dans sa globalité et l'on ne peut pas développer l'un sans l'autre.

M. Marc PRUDENTE relève que la Commission a soulevé tous ces problèmes, mais elle s'est concentrée sur le texte de la motion, soit sur le nouveau pôle économique du site de la Stellram. La commission va déposer une motion au sujet de ces problèmes.

M. Christian PERRIN approuve M. Thuillard, mais souligne que certaines zones sont légalisées et prêtes à être construites. Certaines ont été bloquées par le refus de la petite ceinture et il rappelle qu'à chaque projet mis à l'enquête, il y a des oppositions qui prennent jusqu'à cinq ans pour être levées.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT aimerait apporter certains éléments au débat. Il souligne que nous avons la chance d'avoir un tissu économique à la fois riche, dynamique et varié. Même si pour certains il y a une difficulté économique actuellement, cela n'est de loin pas généralisé et notre tissu économique résiste bien. Cela signifie que nous ne sommes pas comme certaines régions qui ont dû déployer des efforts énormes pour attirer des nouvelles entreprises. A Nyon, nous avons beaucoup de demandes qui arrivent au Service de l'urbanisme. Nous devons avoir une réflexion et savoir quel type de développement nous souhaitons avoir et comment nous pouvons le maîtriser. Il faut en premier lieu être attentifs aux acteurs économiques déjà présents. Il ne suffit pas d'avoir la volonté d'attirer des nouvelles entreprises en leur offrant des cadeaux fiscaux et même temps ne pas s'occuper des entreprises déjà établies. La priorité de la Municipalité est de faire en sorte que les acteurs déjà en place puissent bénéficier d'un élément « facilitateur » afin de faire accélérer un certain nombre de procédures. Ensuite, par rapport aux gens qui désirent venir, ils sont reçus principalement par le Service de l'urbanisme. Il s'agit en premier lieu d'étudier leurs demandes qui nécessitent souvent de modifier des zones ou qui désirent des surfaces que l'on n'a pas. Par rapport à la remarque de M. Girard, il précise que pour accepter la demande de l'entreprise en question, il faudrait modifier la zone. Si on peut imaginer déclasser une zone, cela signifie que, d'un coup de crayon sur un plan, on modifierait la richesse patrimoniale de quelques propriétaires, mais rendrait plus difficile l'accès pour nos artisans à une extension ou à de nouveaux terrains. Nyon n'a pas assez de terrains pour être vraiment efficace.

Ensuite il faut penser "région". Il y a un travail fait par la région concernant l'implantation d'un certain nombre de places de travail. Même si une entreprise n'est pas à Nyon, il y aura forcément des retombées qui peuvent être intéressantes pour la ville. On doit aussi penser comment accompagner ce développement. On ne peut pas imaginer attirer des entreprises si, en même temps, on ne crée pas des hôtels, un centre de congrès, ou un certain nombre d'infrastructures indispensables. Il faut être cohérents. Nous sommes également à la limite du système par rapport à la mobilité et l'on doit en tenir compte. M. le Syndic prône un développement harmonieux et intelligent. Au niveau de la région, il va intégrer la Commission du développement économique. C'est un domaine dans lequel il doit y avoir une coordination régionale. Il est ridicule d'imaginer qu'Eysins ou Signy soient des concurrents, y compris au niveau fiscal.

De plus, il faut également être attentif à l'adéquation entre les salaires et les loyers. Cela ne sert à rien d'attirer des entreprises qui vont offrir des salaires qui ne permettent pas de se loger à Nyon. Sinon, nous allons nous retrouver avec des appartements construits pour des salaires genevois et des salaires faits pour des frontaliers. L'intérêt est d'avoir la meilleure adéquation possible entre les entreprises et les emplois créés et en même temps par rapport aux appartements et loyers. La Municipalité essaie d'avoir une vision sur quel type d'entreprises on peut accueillir et quel type de logements on peut favoriser. Cela signifie imaginer des logements, y compris bas, qui manquent actuellement, sans forcément les subventionner, et favoriser la diversité des emplois de tous les niveaux, y compris assez élevés qui permettraient idéalement de réduire les besoins en mobilité. Cela sera progressif, mais il faudrait que des gens qui actuellement travaillent à Genève puissent avoir un emploi à Nyon. Il s'agit d'une réflexion à moyen terme. Finalement, avec le nombre de personnes qui s'adressent à la ville, il n'est nul besoin d'avoir une personne qui s'occupe de la promotion économique. Nyon a une situation extrêmement privilégiée. Nous n'avons pas beaucoup de terrains, mais beaucoup de demandes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

- d'accepter le rapport municipal N° 131 concernant la réponse à la motion du Conseiller Communal Philippe Glasson, du 22 mai 2000, concernant la création d'un nouveau pôle économique nyonnais

12. Rapport N° 133 concernant le programme Nyon-Energie : Politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009-2013.

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI souhaite que l'on définisse mieux les zones piétonnes ainsi que les zones pour les cyclistes. Nyon est un parent pauvre au niveau des pistes cyclables qui n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années, malgré diverses interventions.

M. Régis JOLY constate qu'il y a énormément de points sur lesquels tout le monde est d'accord, par contre il n'est pas convaincu par tout ce qui touche aux labels et autres normes. Il est plus convaincu par des actions que par des diplômes ou des rapports qui visent à favoriser le développement durable alors que pour ce Conseil, ce rapport a coûté environ 3000 feuilles de papier. Symboliquement, il ne prendra pas acte de ce rapport.

M. Frédéric TSCHUY donne des considérations personnelles : " Le rapport No.133 que la Municipalité nous propose d'approuver est la première pierre d'un processus qui, si mené à bien, s'inscrit dans un processus qui va transformer fondamentalement notre société et la manière dont nous vivons sur ce bout de terre. Comme mentionné dans le rapport municipal, la Suisse s'est donné comme objectifs de réduire la consommation d'énergies fossiles de 20% entre 2010, aujourd'hui, et 2020, de ne pas dépasser une augmentation de la consommation d'électricité de 5% pendant cette même période, et dans son ensemble d'augmenter de 50% la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique. Les mesures proposées dans le rapport sont justifiées par les prévisions climatiques dramatiques que, depuis de très nombreuses années, nous prédisent des scientifiques.

Depuis plus de trente ans, et plus particulièrement lors de cette dernière décade, nous vivons le changement climatique. Entre l'année 1979 et 2008 la température annuelle moyenne s'est élevée de 0.54°C dans la région genevoise. Si, au niveau mondial, rien n'est entrepris pour inverser la tendance des émissions de gaz à effet de serre nous risquons une élévation de la température qui dépasserait 6 degrés en moyenne. L'intervalle de 3 à 4 degrés semble la plus probable d'ici la fin du siècle. Des variations locales sont très probables et des régions montagneuses comme la Suisse pourraient connaître davantage. Ces modifications climatiques suffisent à fortement réduire les bases existentielles de l'humanité et de la plupart des espèces vivantes. Un des impacts des plus importants sera au niveau du régime hydrologique. Nous risquons de voir une modification importante de la répartition des pluies sur l'année avec des étés plus secs et plus longs tandis que les hivers deviendront plus humides avec un enneigement réduit.

Par ce projet municipal nous sommes appelés à rapidement mettre en place les éléments qui permettront de faire la transition énergétique, de quitter le tout « énergie fossile » pour des énergies venant de sources renouvelables. En même temps il doit nous montrer les sources de nos gaspillages et les moyens de les réduire. Pour cette transformation, la plupart des principales innovations ont été faites et les connaissances techniques existent déjà. Il reste à faire la bascule de la mise en place. Nous sommes la génération qui a encore, pendant quelques années, la possibilité d'influencer notre destin climatique. Passés certains seuils nous ne pourrons plus modifier le cours des événements. Cette action, produite dans la longue durée, est probablement notre contribution la plus importante en tant que Conseil communal pour bien des années. L'effort humain et financier que demande ce projet est important mais cet effort est réalisable dans le laps de temps considéré. Pour rappel, la dernière révolution industrielle et technique, la révolution informatique, s'est déroulée dans un espace de temps de 25 ans seulement. Cette révolution n'avait aucune contrainte ou impératif vital pour se déployer si rapidement à travers toutes les couches et les habitudes de la société humaine. Alors qu'est-ce qui empêche cette révolution verte..... ?"

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle à M. Joly que le fait de chercher le label Cité de l'Energie ne récompense pas un catalogue de bonnes intentions, il ne sera décerné que si effectivement on réalise toutes les mesures proposées dans ce préavis.

M. Maurice GAY relève que le rapport demande que le public ait accès aux résultats des relevés thermographiques de la ville. Il rappelle que le respect de la sphère privée doit être observé. Une photographie thermique seule ne suffit pas à expliquer les différences entre les habitations et n'a aucun intérêt public sorti de son contexte. D'autre part, M. Gay trouve que le graphique annexé dérange et n'a pas sa place. Il se demande qu'elle est sa fiabilité et ses garanties graphiques. Il rappelle que sur Internet nombre de graphiques contradictoires sont disponibles et des erreurs sont possibles. Il remercie toutefois la Municipalité pour son travail et la présentation du cahier des charges de la déléguée au développement durable. Néanmoins, il s'agit d'un cahier des charges et non d'un préavis autorisant la Municipalité à dépenser de l'argent pour ces différents projets. Il rappelle qu'il faut être conscient qu'en prenant acte, le Conseil concède un montant de CHF 480'000.- par voie de budget pour la réalisation de ces projets. Dans la majorité des cas, il n'y aura aucun moyen de décision si ce n'est par une petite ligne au budget. Chaque fois qu'un préavis viendra pour un projet énuméré dans le rapport, il sera rappelé que le Conseil a déjà accepté le principe dans le rapport N° 133. Nous arrivons dans une situation où la réflexion, la logique et la validité de certains préavis n'est plus remis en cause par le Conseil puisque les documents directeurs deviennent « Companyon » et « Nyon Cité de l'Energie », sans se soucier de l'évolution conjoncturelle, démographique et économique. Il rappelle que le Conseil est le législatif et que contrairement à l'exécutif, qui doit s'appuyer sur une ligne et un programme, il doit à tout moment pouvoir prendre les décisions qui s'imposent en fonction des différents critères. C'est le seul garde-fou politique. Pour M. Gay, prendre acte de ce rapport, c'est signer un chèque en blanc pour la Municipalité sur les futurs défis du développement durable. Il se demande qui est d'accord avec tous les points mentionnés dans le rapport municipal. Après énumération d'une partie des actions que la Municipalité désire entreprendre, il rappelle qu'accepter le rapport signifie l'autoriser à les concrétiser sans pour autant être totalement d'accord avec certains de ces principes. Certains reviendront, mais d'autres seront appliqués d'office avec l'assentiment du Conseil. Dès lors, il refuse de prendre acte de ce rapport, non pas pour son contenu ou son excellent cahier des charges, mais parce qu'il n'est pas prêt à être tributaire demain des décisions prises aujourd'hui dans ce document. Il encourage les Conseillers à prendre conscience de l'importance de la décision, et, afin de ne pas avoir les pieds et les mains liés pour les années à venir, propose de ne pas prendre acte du rapport.

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise que le graphique vient d'une publication officielle de la Confédération, publiée par l'Office de l'environnement. Ce graphique existe depuis un certain temps et résulte de travaux faits essentiellement dans l'Antarctique par forage dans les glaces du pôle. Dans la dernière partie du graphique, ce sont des mesures réelles qui sont faites à Hawaï depuis les années 60 et qui montrent l'augmentation régulière du taux de CO2 dans l'atmosphère. Il y a toute une série d'hypothèses pour 2100. Il faut avoir ce diagramme à l'esprit et ne pas continuer comme ces dernières années. Si l'on souhaite obtenir le label "Cité de l'Energie", il faut répondre aux critères imposés et la commune a un certain nombre de progrès à faire, qui sont détaillés dans le rapport municipal. Il n'y a pas lieu de ne pas supporter ce rapport et M. Mermilliod recommande de l'approuver.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie Mme Aline ANGELI car il est certain que l'on peut améliorer à la fois les zones piétonnes et les pistes cyclables, ce qui sera pris en compte dans le concept de mobilité. Pour répondre à M. Régis JOLY, il fait remarquer que le fait d'avoir un objectif, à savoir l'obtention du label, est plus motivant. D'aller dans la direction du label est un élément incitatif pour viser une certaine qualité, un objectif concret, et non juste un catalogue de bonnes intentions. Enfin il signale à M. Maurice GAY qu'il s'agit d'une ligne directrice, une philosophie globale. Il rappelle qu'après avoir pris acte du rapport, si des règlements sont modifiés, ils devront repasser devant le Conseil et si des nouveaux projets sont envisagés, ils devront également passer devant le Conseil.

M. Maurice GAY revient sur les graphiques et répète qu'il y a une grande quantité de graphiques différents sur Internet et que celui-ci ne devrait pas être annexé au rapport. Il répète qu'il y a plusieurs éléments, pas uniquement financiers, dont il ne souhaite pas prendre acte. Il souhaite que l'on puisse en discuter plus tard.

M. Frédéric TSCHUY précise que tous les éléments financiers nécessaires aux projets devront être approuvés par le Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 23 avis contraires et 4 abstentions

- de prendre acte du programme Nyon-Energie, politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2009-2013.

13. Rapport N° 138 concernant l'adhésion et l'adoption des statuts, ainsi que la participation financière de CHF 40'000.- (4 parts sociales) à l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes sis à Trélex, au lieu dit "Mollard Parelliet/Main de Gingins").

Rapporteur : Mme Inès ABEYA

La discussion est ouverte.

Mme Christine TROILLET est satisfaite que la Municipalité encourage ce type de projets, elle relève que dans le rapport il est mentionné que "depuis 2006, chaque projet de construction doit faire une étude d'utilisation du bois, aussi bien pour la construction que pour le chauffage". Elle demande s'il s'agit d'une loi, une injonction ou un règlement et comment cela est mis en pratique.

M. Dominique ROUX fait remarquer que l'augmentation de ce système favorise l'augmentation de CO2.

M. Jacky COLOMB précise que le bois qui pourrit au sol dégage autant de CO2 que celui brûlé, or on va ramasser le bois qu'on transforme en plaquettes qui servent au chauffage. Cela ne dégage pas plus de CO2 que si on le laisse pourrir.

Concernant la remarque de Mme Troillet, Mme la Municipale Monique BOSS précise qu'il s'agit pour chaque construction communale qu'une étude pour l'utilisation du bois est faite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire

1. d'adhérer comme membre à l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes et d'adopter les statuts de l'Association ;
2. un crédit de CHF 40'000.- est accordé à la Municipalité pour l'achat de quatre parts de CHF 10'000.- comme participation au hangar à plaquettes ;
3. ce montant sera prélevé du compte N° 9280.31 « Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ».

14. Rapport N° 139 concernant la proposition d'ouverture au financement de projets privés du fond communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du 17 décembre 2007 et du fonds communal pour le développement durable du 17 décembre 2007.

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion générale est ouverte.

Mme Carole VUILLEMIER est très contente que ce préavis soit enfin déposé, mais elle aurait préféré qu'il soit déposé au moment où la taxe affectée a été augmentée. Elle espère que la Municipalité aura à cœur de simplifier les démarches pour les citoyens intéressés par la pose de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques car il y a actuellement beaucoup de problèmes, notamment urbanistiques.

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise que ce rapport fait suite au rapport N° 133 et répond à un des points de l'annexe 1 où il est regretté que les fonds qui sont mis à disposition ne soient pas ouverts au public. Il s'agit d'une première réalisation des points à améliorer. Des fiches seront émises pour essayer de guider les gens pour l'obtention des subventions. Les conditions sont maintenant extrêmement précises.

La discussion sur le règlement qui figure à l'annexe 1 est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre

Le Conseil accepte à une large majorité, 3 avis contraires et 3 abstentions le chapitre 1.

Le Conseil accepte à une large majorité, 5 avis contraires et 2 abstentions le chapitre 2.

Le Conseil accepte à une large majorité, 3 avis contraires et 3 abstentions le chapitre 3.

Le Conseil accepte à une large majorité, 2 avis contraires et 2 abstentions les chapitres 4 et 5.

La discussion sur le règlement qui figure à l'annexe 2 est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote chapitre par chapitre

Le Conseil accepte à une large majorité, 6 avis contraires et 3 abstentions le chapitre 1.

Le Conseil accepte à une large majorité, 5 avis contraires et 3 abstentions le chapitre 2.

Le Conseil accepte à une large majorité, 5 avis contraires et 2 abstentions le chapitre 3.

Le Conseil accepte à une large majorité, 3 avis contraires et 2 abstentions les chapitres 4 et 5.

La discussion finale sur le rapport est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 6 avis contraires et 2 abstentions

1. d'accepter les modifications apportées au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du 17 décembre 2007 et au Fonds communal pour le développement durable du 17 décembre 2007 pour permettre le financement, par ces fonds, de projets privés
2. de charger la Municipalité d'informer en détail le Conseil communal sur l'usage de ces deux fonds chaque année dans le cadre du rapport de gestion et du rapport des comptes
3. d'accepter ce préavis comme réponse au postulat de M. le Conseiller Christian Pühr intitulé « Encourager les Nyonnais à installer des capteurs solaires et des mini-centrales photovoltaïques » du 19 mars 2005.

15. Rapport N° 143 concernant une demande de crédit de CHF 88'000.- en vue de la réalisation d'un plan de quartier pour le secteur d'Etraz-Sud (Esp'Asse).

Rapporteur : M. Braulio MORA

La discussion est ouverte.

Mme Stéphanie SCHMUTZ se demande si la ruelle mentionnée en page 2 du rapport qui mène au Rocher pourrait déjà répondre à la demande précédente de Mme Angeli et proposerait un passage pour les cyclistes qui pourraient se rendre de l'Etraz au centre ville en site propre. Cela serait moins dangereux que d'utiliser la route de l'Etraz.

M. Régis JOLY désire savoir de quelles conventions parle la Commission dans ses conclusions.

M. Jacques HANHART aimerait rendre la Municipalité attentive au problème des logements. Il est mentionné une surface de 1300 m² de logements. Il pense que transformer une zone industrielle en zone artisanale est une bonne idée, par contre mettre des logements à proximité d'une route à grand trafic et du train n'est pas une bonne solution, d'autant que les surfaces artisanales manquent pour les petits artisans. Il souhaite que l'on diminue cette surface pour mettre un minimum de logements.

M. Braulio MORA précise que les conventions sont celles signées entre les propriétaires et la ville pour le respect du plan de quartier (page 3 du rapport). La Commission souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux d'offrir des logements à prix abordables pour ne pas se trouver dans la même situation qu'au triangle de l'Etraz où les prix des logements sont très élevés.

M. Maurice GAY rappelle qu'on parle d'un plan de quartier. Il faut définir des volumes et des affectations et non pas parler de prix de loyers.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que l'étude du plan de quartier permettra de définir comment utiliser la ruelle qui mène au Rocher et comment passer le vallon profond. Concernant les conventions, il signale que celles-ci permettent de gérer des PQ. Enfin, les logements ne seront pas construits le long de la route de l'Etraz, mais ce n'est que sous réserve de l'étude du PQ. Ce ne sont que des directions à étudier.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que ce PQ a été présenté à la Commission de l'urbanisme et il était alors question de logements pour les personnes qui viendraient s'établir pour travailler, notamment pour des artistes qui viendraient y travailler de façon temporaire. Il n'était pas question de logements de longue durée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention

- d'accorder un crédit de CHF 88'000.- permettant de couvrir les honoraires et frais pour l'élaboration du plan de quartier Etraz-Sud (Esp'Asse)

16. Rapport municipal N° 153 en réponse au postulat du Parti Socialiste du 22 septembre 2009 relatif à l'adhésion de la Ville de Nyon à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier..

La discussion est ouverte.

M. Frédéric TSCHUY : " C'est avec une certaine déception mais également avec un certain intérêt que je prends connaissance de la réponse municipale au postulat du Parti socialiste nyonnais concernant l'adhésion à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier. D'un côté la Municipalité ne souhaite pas devenir membre de cette association et prendre un engagement public pour la réalisation des objectifs de celle-ci mais d'un autre côté souhaite y parvenir par une action coordonnée dans le cadre du Conseil régional. De plus la commune de Genolier a souhaité reconduire la convention de servitudes avec le Canton telle qu'elle est mise en place actuellement. C'est une situation particulière où tout le monde semble d'accord mais ce n'est pas de cette manière qu'il faut le faire.

Pourtant, le sort de ce site intéresse une grande partie de la population de la région et ne se limite pas aux seuls habitants des six communes riveraines. Nous voyons tous les jours que les activités de loisirs ou économiques des uns influencent la qualité de vie des autres.

Par exemple, la commune de Nyon a récemment conduit une étude sur la qualité de ses deux rivières, le Boiron et l'Asse, et il en est ressorti que la qualité des eaux est considérée comme mauvaise voire très mauvaise. Ces deux cours d'eau font partie des sept « mauvaises rivières » du canton. A l'entrée du territoire communal elles sont déjà de mauvaise qualité et les différentes causes se trouvent en amont sur le territoire d'autres communes. Cet exemple, illustre les effets et les impacts d'activités humaines, volontaires ou non, sur un territoire plus vaste que celui de leur lieu d'habitat. Il en va de même pour le sort du Bois de Chênes.

Si le cœur du bois est protégé par différentes législations fédérales et cantonales, les zones périphériques de transitions écologiques le sont moins. Le canton lui-même en a affaibli la protection en vendant une parcelle de sept hectares de bois avec un étang (Baigne-aux-Chevaux) et les droits de captage d'eau à la commune de Coinsins qui a ensuite modifié l'équilibre hydrologique du plan d'eau. D'autres exemples d'urbanisation rampante autour du bois soulignent également la fragilité du site. La valeur du site n'est garantie qu'avec une zone de transition intacte. Sur le plan de la nature le site est partie intégrante dans les corridors biologiques que l'Agglomération franco-valdo-genevoise envisage de renforcer. Le Bois de Chênes est le maillon de liaison entre la forêt du Jura et la Promenthouse jusqu'à son embouchure au lac. Dans une autre facette du développement durable, la dénonciation de la convention par le canton, pour des motifs financiers, prive la commune de Genolier de moyens pour l'entretien du site.

Bien que l'objet du postulat porte en premier lieu sur l'adhésion de la commune à l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier la réponse mentionne, dans les conclusions, que la Municipalité privilégie plutôt son action dans le cadre institutionnel du Conseil régional. Il est à noter que cette dernière structure permettra, en principe, de considérer l'ensemble de la zone du bois ; la réserve intégrale, le Domaine du Bois de Chênes et la zone d'interdiction d'exercices militaires et ceci sur le 100% du territoire considéré. J'estime que toutes les actions allant dans le sens de la protection du Bois de Chênes sont positives et qu'en ce sens l'engagement de la Municipalité dans l'association y contribuerait. Même si la Municipalité ne souhaite pas s'impliquer dans la protection du Bois de Chênes à travers de cette association, et ainsi offusquer une des communes territoriales, elle a d'autres organes pour parvenir à cette finalité. Outre le Conseil régional, la Ville de Nyon participe à l'Agglomération franco-valdo-genevoise ainsi qu'à une autre association, celle du Parc jurassien vaudois, dont son périmètre englobe une grande partie du Bois de Chênes."

17. Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet de la Vy-Creuse

Point reporté à la séance du mois de février.

18. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS informe le Conseil que le titre du projet Europan10 primé par le jury s'intitule "Fil Rouge". Ce projet a été produit par un bureau tessinois composé de deux architectes italiens et un français. La Municipalité va les rencontrer et discuter avec eux. Il est également prévu, dans le courant du printemps, un débat public sur le sujet et l'exposition des 32 projets qui ont été présentés au concours. Ce débat permettra d'avoir une large discussion sur la suite à donner à ces projets.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à nouveau à Mme Josette GAILLE au sujet de la gratuité de l'Aula accordée à l'association des 3 Arbres. Cette mise à disposition correspond à environ CHF 8000.- répartis sur 2 ans, que la Municipalité n'a pas l'intention d'imputer aux comptes des activités culturelles. Elle rappelle que la Municipalité a donné un coup de pouce à une association pour animer l'Aula. Elle a voulu lui donner une chance, car elle prenait des risques financiers certains. Par la suite, la commission des affaires culturelles va étudier la possibilité d'une subvention allouée ponctuellement et imputée à la culture.

D'autre part, Mme la Municipale Monique BOSS annonce une série de conférences organisées par le Musée du Léman et l'association des Amis des Musées de Nyon (AMN). Cette série de conférences s'intitule "Sous les couleurs de la Suisse". La prochaine aura lieu le 4 février et le thème sera "La formidable saga des multicoques du Léman". Il y aura encore deux conférences en avril.

M. le Municipal Claude ULDRY donne des informations supplémentaires concernant l'Aula. La salle des expositions de l'Aula n'a jamais été équipée de tables et de chaises, elle est principalement dévolue à des expositions. Dès le mois de février, elle sera équipée des anciennes chaises de la salle du Conseil et des tables pliantes qui se trouvent à la buvette du sous-sol. La réservation de cette salle pourra être faite auprès du service des bâtiments. De plus, il signale que le lundi 22 mars 2010, jour du Conseil, le service des bâtiments invite le Conseil à une journée "Portes ouvertes" à la Place du Château 10. Les Conseillers pourront ainsi visiter les nouveaux locaux du service de l'urbanisme et des bâtiments. Ces locaux seront ouverts jusqu'à 20h.15, ce qui permettra aux Conseillers de visiter et d'enchaîner avec la séance.

M. le Municipal Olivier MAYOR donne des informations sur la réorganisation de l'office des sports, écoles et cultes. En la perspective du départ à la retraite de l'actuel chef de service, M. Sylvain Rolli, la Municipalité a souhaité réorganiser cet office de la manière suivante : l'office des écoles est rattaché au service des affaires sociales, l'office des cultes est rattaché au service des bâtiments, l'office des manifestations est désormais rattaché à l'office des sports qui devient l'office des sports et manifestations. Le redéploiement des EPT, sans augmentation, permettra l'engagement prochain d'un responsable de l'office des écoles à 30%. Par ailleurs, le service des affaires sociales a changé d'étage et se trouve désormais dans des locaux plus grands et mieux adaptés qui accueilleront également l'office des sports d'ici fin mars. Par ailleurs, il informe le Conseil que la salle de sports du Couchant est désormais ouverte les samedis soirs entre 18h. et 22h. L'équipe jeunesse du service des affaires sociales organise du "fast-foot" et "free-basket" dans un esprit jeune et fun. Pas moins de 35 jeunes ont participé à la première soirée.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE livre encore des précisions à M. Bernhard Willi. La surface au sol des bâtiments de la commune était de 23 ha en 1968, 30 ha en 1971 et 55 ha en 2008. Si l'on prend les surfaces des bâtiments avec les routes, on arrive avec les chiffres suivants : 206 ha en 1998, 367 ha en 2008, soit une croissance assez importante. Il est probable qu'à travers le temps il y ait eu des confusions de chiffres avec ou sans routes. Ces chiffres seront publiés sur le site internet.

Mme la Municipale donne également des précisions sur le prix du gaz. La politique des SI consiste à assurer la stabilité, argument fort par rapport au prix du mazout. Dans cette perspective, ne pas changer les prix du gaz est une bonne chose. En cohérence avec cette politique, le prix du gaz va rester stable. Par contre, les clients G3 subiront une hausse de prix qui suit l'évolution du marché. De plus, la taxe CO2 fédérale a fortement augmenté. Elle passe de 0.216 à 0.648 ct/kwh et les factures montreront clairement le montant de cette taxe.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Robert Jenefsky au sujet du règlement de la Municipalité. Il soulignait une erreur de dates concernant la soumission du budget. En effet, il ne s'agit pas du 15 novembre, mais du 1^{er} novembre comme l'indique d'ailleurs l'article 126 du règlement du Conseil. L'article sera corrigé en conséquence. D'autre part, l'absence d'indication de délais pour les réponses aux motions et interpellations, est dû au fait que ceux-ci sont clairement indiqués dans le règlement du Conseil et la Municipalité fera tout son possible pour les respecter.

Au sujet des finances, et pour faire suite aux recommandations de la COFIN, M. le Syndic précise que la Municipalité s'engage à donner de plus amples informations lors de la séance du 22 février 2010. Un rapport sera établi afin de présenter les mesures prises par la Municipalité. Plusieurs pistes sont à l'étude avec quatre axes principaux : hiérarchisation des investissements, recherches d'économies, optimisation de l'utilisation de ressources et simplification administrative ainsi que l'évaluation de nouvelles recettes. La Municipalité a décidé de geler provisoirement ou repousser d'une année au moins la moitié des 81 projets du plan d'investissement n'ayant pas encore fait l'objet d'un préavis. De plus, quatre projets ont été réexaminés, dont le complexe multisports de Colovray. La Municipalité est consciente que la situation financière actuelle, mais également notre récente adhésion au Conseil régional, implique une nouvelle approche pour un investissement de cette ampleur et, dans ce contexte, a décidé de retirer le préavis N° 123. Un nouveau document sera soumis avant la fin de l'été. Par respect pour le travail déjà effectué et par souci d'efficacité, la Municipalité émet le vœu que ce soit la même commission qui examine le futur préavis.

19. Divers et propositions individuelles

Mme Josette GAILLE rappelle que le lundi 5 octobre 2009, un rapport a été déposé et approuvé par le Conseil communal, rapport intitulé « pour des horaires harmonisés et un développement de l'accueil parascolaire ». La commission a proposé d'accepter le rapport municipal en mentionnant toutefois qu'elle faisait confiance à la Municipalité pour entamer un dialogue avec la direction de toutes les écoles de Nyon pour parvenir à une harmonisation des horaires scolaires. Elle demande où en sont les négociations depuis 3 mois, si des Conseils d'établissements ont été mis en place ou si des démarches sont en cours, si des contacts ont déjà été pris avec les directions des écoles pour parvenir à cette harmonisation et si l'on peut espérer compter sur des horaires harmonisés dès la rentrée d'août, au moins, dans un premier temps, pour les classes enfantines et primaires. Elle rappelle que Lausanne a mis en place ces horaires harmonisés alors qu'ils ont beaucoup plus de collèves que Nyon.

Mme Gaille ayant transmis ses questions avant le Conseil, M. le Municipal Olivier MAYOR peut lui répondre. Il signale que les démarches pour mettre en place un conseil d'établissement sont en cours, un préavis avec le règlement sera déposé probablement avant l'été. Il sera précédé d'une large consultation avec les partenaires et les partis politiques, sachant que l'arrondissement scolaire comprenant Nyon et Prangins, le Conseil de cette dernière sera appelé à se prononcer sur le même préavis. Le dialogue avec les trois directions en vue d'une harmonisation a été entamé de longue date. Actuellement, le conseil exécutif comprenant les trois directeurs et le municipal des écoles se réunissent tous les mois. L'établissement primaire mène une enquête auprès des parents et des enseignants pour sonder le plus précisément possible le scénario qui conviendra à une majorité. Enfin, si la Municipalité souhaite vivement qu'une harmonisation puisse entrer en vigueur pour la rentrée 2010, elle ne peut à ce stade promettre cela aujourd'hui.

M. Jacques PITTET clarifie en premier lieu le coût du nouveau bâtiment des SI. Contrairement à ce qui est paru dans la presse et à des allégations qui courent dans l'administration communale, indiquant que cette réalisation a coûté quelques 10 millions, il souhaite préciser que le montant final de cette construction est de CHF 7'788'500 pour un crédit accordé par le conseil de CHF 7'796'000. Il n'y a donc pas de dépassement.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE confirme ces chiffres, le préavis sera clôturé sous peu sans dépassement et dans cette somme, CHF 700'000.- étaient prévus pour un centre de conduites pour gérer les réseaux de la ville.

M. Jacques PITTET rappelle également qu'un certain nombre d'études effectuées au cours de ces dernières décennies, soit par les milieux économiques, politiques ou touristiques, ont démontré que notre ville est largement déficitaire en infrastructures d'accueil. Nous sommes dans l'incapacité d'organiser des manifestations genre séminaires, assemblées regroupant quelques centaines de personnes avec repas au même endroit et même d'héberger ces hôtes, pourtant la demande est là. Malgré une vocation importante de tourisme d'affaires et l'implantation de nombreuses entreprises internationales, notre ville ne peut satisfaire aux demandes de ces sociétés qui doivent installer leurs hôtes à Genève, Chavannes ou maintenant à Divonne, qui jouit d'infrastructures de premier ordre. Notre ville connaît un développement économique réjouissant, notre rôle est de lui donner les infrastructures d'accueil en adéquation. Le secteur Perdtemps-Usteri est l'endroit idéal. Les Municipalités successives s'y sont intéressées puisqu'un crédit a été voté et mandat a été donné au bureau d'architectes Mangeat pour l'étude de ce plan de quartier. Un tel projet, d'envergure financière il est vrai, ne devrait pas pénaliser les finances de la commune, puisque notre ville, propriétaire des terrains, pourrait les valoriser sous la forme d'un droit de superficie par exemple, tout en confiant l'exploitation de l'hôtel, du parking et du centre de congrès, peut-être, à une SA dont elle serait un actionnaire significatif. Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les affectations prévues pour Perdtemps – Usteri ? Nombre de chambres d'hôtel, capacité du centre de congrès, dimensionnement du parking.
- Quand le plan de quartier, avec étude d'impact, sera-t-il déposé, sachant qu'un projet existe déjà?
- Quelle planification de réalisation de ce complexe peut-elle être envisagée ?

M. Fabrice BODMER demande s'il est possible de nettoyer et repeindre le tunnel de la ruelle des Moulins, ceci d'autant plus que le bas de la ruelle est maintenant réaménagé.

M. Marc PRUDENTE souligne que la raréfaction de logements en ville de Nyon devient dramatique pour nombre de personnes et de familles. Ces faits sont régulièrement portés devant le Conseil. Il rappelle que, suite aux explications du Municipal Mayor sur les critères d'attribution pour les logements à la promenade du Jura, 10 familles "réellement en difficulté" avaient pu en bénéficier. Qu'advient-il des autres familles? Depuis 1990, seuls une trentaine de logements subventionnés ont été mis sur le marché nyonnais. Le durcissement du marché du logement provoque un exode des familles. En 2000, la ville comptait 15900 personnes dont 3000 enfants et en 2008, malgré l'augmentation de la population à 18000 personnes, il y avait toujours 3000 enfants. Nyon ne peut plus accueillir ou retenir les familles. Il demande s'il s'agit d'une volonté municipale de n'accueillir que les contribuables les plus aisés ou ceux qui ont le moins de charges. Il existe toutefois un projet municipal qui permettrait de construire plusieurs dizaine d'appartements subventionnés. Il s'agit du projet du clos d'équarrissage. Ce projet a été porté devant le Conseil en automne 2005 pour le crédit d'étude et l'assainissement du terrain. Depuis, plus rien. Il souhaite savoir où en est ce projet aujourd'hui.

M. Jacques HANHART revient sur les explications du remaniement du service des sports. Celui-ci ne s'occupe plus de Colovray, ni des cultes par contre on renforce de 30% le service des écoles. Il se demande de quoi va s'occuper le service des sports.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que jusqu'ici il y avait des postes à 170% pour le service des sports, écoles et cultes, qui seront répartis de la façon suivante : la secrétaire du service des sports, son temps de travail passe de 70% à 50%, et la nouvelle cheffe de service des sports sera engagée à 90% et s'occupera en plus des manifestations. De cette nouvelle répartition ont pu être récupérés 30% pour un poste d'adjoint administratif aux écoles.

Mme Aline ANGELI fait remarquer que l'année dernière elle avait demandé qu'une main courante soit installée à la ruelle des Moulins, car cette ruelle a une forte déclivité et elle est difficilement praticable en hiver et en été par fortes pluies par les habitants du quartier. M. le Municipal Claude DUPERTUIS avait mentionné qu'elle serait installée lors de la réfection de la ruelle de l'Industrie et rien n'a été fait. Elle souligne également qu'il y a confusion entre la ruelle des Moulins et la ruelle de l'Industrie. Elle parle de la première et fait remarquer que M. Bodmer parlait sans doute de la deuxième.

M. Raymond CARRARD relève qu'une pétition a été transmise à la Municipalité il y a une année, demandant le soutien des autorités communales à la régularisation des sans-papiers qui ont un contrat de travail et qui paient leurs assurances sociales et leurs impôts. Il espère que la Municipalité va répondre au 700 signataires, que la réponse soit favorable ou non. Il demande pour quand la réponse est prévue.

M. Guy-François THUILLARD souhaite qu'il y ait suffisamment d'eau dans le frigo pour les séances du Conseil.

M. Jean-Claude MERMILLIOD aimerait connaître les raisons qui ont conduit à l'abattage du saule pleureur du jardin du Bourg. Deuxièmement, il a constaté que le mur supérieur du jardin de la Duché était en train d'être entièrement nettoyé. Ont été méthodiquement enlevés, les massifs accrochés au mur qui produisaient des grosses boules de fleurs bleues du côté des escaliers (ouest) ; deux des trois massifs de lierre ont été totalement supprimés, ainsi que tout ce qui pouvait pousser entre les pierres. Malgré les belles paroles de Mr Rubattel sur le respect de la nature en ville prononcées lors de la réunion de la commission qui a examiné son postulat sur la biodiversité, il est forcé de constater que les mêmes agissements dénoncés continuent. Il serait souhaitable que le troisième massif de lierre obtienne un sursis au moins jusqu'à la fin de l'hiver, car c'est un refuge pour les oiseaux qui viennent se nourrir des baies du lierre. Comment s'étonner que de plus en plus d'oiseaux indigènes se retrouvent sur les listes rouges si systématiquement on supprime leurs lieux de vie. Le jardin de la Duché a son esthétique à lui, à usage exclusivement humain, mais les échelas n'apportent rien à la qualité de vie de la faune.

En cette année 2010, déclarée année mondiale de la biodiversité, il trouve dommage que l'on en soit encore à nettoyer les vieux murs pour y supprimer toute végétation, fleurs, mousses, lierre, ce qui supprime par la même occasion toute la petite faune et la variété des insectes qui y vivent, et par suite détruit la nourriture que les lézards et les oiseaux pourraient y trouver. On élimine ainsi toute la chaîne alimentaire. Est-ce qu'un mur tout blanc passé à la chaux est plus intéressant ? Va-t-on mettre des volières ou des vivariums pour remplacer artificiellement la vie naturelle qui aura disparu?

M. Jacky COLOMB est satisfait d'entendre que la Municipalité va dans le sens de la commission au sujet du bas de la Vy-Creuse et il se réjouit de la réponse officielle.

M. Maurice GAY revient sur les résultats du concours EUROPAN10. D'après ce qu'il a vu, les seules parcelles communales et constructibles sont l'ancienne voirie et le bâtiment du Nyon-St-Cergue (qui pourrait devenir communal). Or, sur ces parcelles, sont prévus des espaces de culture. Les seuls emplacements où il y aurait des immeubles sont des espaces où il y a déjà des immeubles ou des villas. Il souhaite que l'on démolisse les vieux bâtiments qui auront certainement un coût de rénovation important et que l'on valorise les terrains communaux avec des logements. D'autre part, il signale que le groupe libéral et radical va déposer une motion concernant l'augmentation de la sécurité des habitants et des commerces à Nyon avec l'installation ciblée de caméras de surveillance.

Mme Aline ANGELI signale que le groupe socialiste déposera une motion sur le pour-cent culturel.

A 22h. 46, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

Annexe: Liste des commissions